

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 133 – septembre 2020

Suivez notre actualité sur
@UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



©Willy Berré

PREMIÈRE RENTRÉE AU PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE – UIMM – CENTRE DE NANTES

C'est dans des locaux flambants neufs que les élèves et apprentis du Pôle formation Pays de la Loire – UIMM – centre de Nantes font leur rentrée par section depuis le 25 août. Cette rentrée s'échelonne jusqu'au 21 septembre. Nombreux sont ceux qui sont encore à la recherche d'une entreprise pour assurer leur alternance. Vous trouverez plus d'informations dans l'article « Apprentis du Pôle formation Pays de la Loire cherchent entreprises » en [page 2](#).

AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LES CONTRATS EN ALTERNANCE

Parution des décrets le 25 août

Pour les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, des aides exceptionnelles sont versées au titre de la première année de contrat :

	Mineurs	Majeurs
Contrat de professionnalisation	5 000 €	8 000 € (jusqu'à – de 30 ans)
Contrat d'apprentissage	5 000 €	8 000 €

Ces aides sont versées sans autre condition pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Pour les entreprises de 250 salariés et plus :

- l'entreprise doit justifier d'au 5% de son effectif en alternance au 31/12/2021 (Contrat d'apprentissage et de professionnalisation, convention industrielle de formation par la recherche, volontariat international et CDI suite aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation)
- ou l'entreprise justifie d'au 3% de son effectif en alternance au 31/12/201 et connaît une progression de son effectif alternant d'au moins 10% par rapport à l'année 2020
- ou l'entreprise connaît une progression et relève d'une branche ayant atteint une progression d'au moins 10% d'alternants par rapport à 2020

Les contrats d'apprentissage doivent viser un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au niveau 7 (ex Niveau I). Pour les contrats de professionnalisation, on rajoute les CQP et les contrats expérimentaux.

Les conseillers de l'AR2i se tiennent à la disposition des entreprises pour les accompagner et les conseiller sur tous leurs projets d'embauche en alternance et la prise en charge des parcours de formation des alternants.

EMPLOI DES JEUNES : PLAN 1 JEUNE 1 SOLUTION

Un plan doté d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros a été présenté fin juillet par le premier ministre et la ministre du travail dont voici les objectifs principaux :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle avec une compensation de charges de 4 000 € pour tout jeune recruté entre 2020 et janvier 2021 et les aides exceptionnelles pour favoriser l'alternance
- orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir avec 100 000 formations qualifiantes et pré qualifiantes supplémentaires ouvertes aux jeunes sans qualification ou en échec, notamment des formations dans le secteur du soin et du numérique
- accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure (CIE supplémentaires autorisés, augmentation de 50% de la garantie jeunes...)

Vous pouvez consulter et télécharger le dossier de presse en cliquant sur l'image ci-dessous :

#1JEUNE1SOLUTION

Au sortir de la crise de la Covid-19, accompagner les 16-25 ans pour construire leur avenir

EDITION 2020-2021 DU GUIDE DES FORMATIONS DES MÉTIER DE L'INDUSTRIE

Pour consulter la nouvelle édition du Guide, cliquez sur l'image ci-dessous :



RECRUTEMENT ALTERNANTS « CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ECOLES D'INGÉNIEURS PARTENAIRES UIMM LOIRE-ATLANTIQUE »

Nous avons encore quelques candidats en recherche d'une entreprise d'accueil pour effectuer un contrat de professionnalisation. En fonction des écoles, les contrats débutent à partir de septembre et jusqu'à début octobre 2020. Pour la quasi-totalité des formations, le coût pédagogique est intégralement pris en charge par votre OPCO (OPCO2I pour la section Métallurgie)

Des profils dernière année de cursus ingénieurs sont disponibles :

- Profils généralistes à l'ENSAM (Arts et Métiers), Angers
- Profils généralistes à l'ICAM, Nantes
- Profils numérique (robotique-transition énergétique-numérique et management des organisations) à IMT Atlantique, Nantes
- Profils numérique (Cybersécurité et Big Data) à l'ESAIP, Saint Barthélémy d'Anjou
- Profils aéronautique et automobile à l'ESTACA, Laval
- Profils qualité sécurité environnement, thermique énergétique, matériaux, électronique et technologie numérique, génie des procédés et bio procédés à Polytech, Nantes

Des profils bac+3 :

- CQPM Chargé de projet industriel, à l'ENSAM (Arts et Métiers), Angers
- Développeur informatique et administrateur réseau, à l'ESAIP, Saint Barthélémy d'Anjou

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur les profils disponibles (CV) et/ou proposer une mission pour un alternant, vous pouvez contacter Christian Martin au 06 21 71 43 34 ou c.martin@ui44.fr

PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE - RÉSULTATS EXAMENS 2020

Dans un contexte inédit, le taux de réussite aux examens du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM est de 91 % pour le Centre de Nantes et de 96 % pour le Centre de Saint-Nazaire. Ces très bons résultats illustrent la performance de notre CFA et renforcent l'attractivité de nos outils de formation.

APPRENTIS DU PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE CHERCHENT ENTREPRISES

Cette année, la rentrée en apprentissage n'a ressemblé à aucune autre. En effet, le nombre de candidats était en hausse significative avant la crise sanitaire. Durant le confinement, et depuis le déconfinement, les équipes du Pôle formation ont mené des actions innovantes sur le plan pédagogique et en termes d'accompagnement des apprenants et des candidats. Aujourd'hui, le CFA subit une baisse des engagements de la part des entreprises. Au 28 août, le Pôle formation compte au niveau régional 550 engagements pour un objectif de 650. 83 jeunes ont débuté leur formation sans contrat, sous statut de stagiaires de la formation professionnelle sans rémunération (la mesure d'aide gouvernementale porte sur 6 mois maximum). Le Pôle formation sollicite donc de nouveau les entreprises afin qu'elles poursuivent leur engagement pour accueillir et former les apprentis.

OUVERTURES DE FORMATIONS AU PÔLE FORMATION PAYS DE LA LOIRE

Centre de Nantes : ouverture du BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations) avec 12 inscrits

Centre de Saint Nazaire :

- ouverture du CAP RIC Option soudage : nous avons des candidats à vous proposer (4 inscrits et 2 stagiaires) pour cette formation qui ouvrira en mixage avec la formation continue
- ouverture du BTS CPI : des candidats cherchent encore des entreprises d'accueil : 4 inscrits + 6 stagiaires

Pour échanger sur vos projets/opportunités de recrutement et les ouvertures de formations vous pouvez contacter les conseillers en alternance, contactez [Magali Nicolas](mailto:Magali.Nicolas@ui44.fr), [Guillaume Gautier](mailto:Guillaume.Gautier@ui44.fr) (02.51.13.21.51 Nantes) ou [Dominique Mellouet](mailto:Dominique.Mellouet@ui44.fr) (02.40.53.85.47 Saint-Nazaire).

ARME : SIGNATURE DE L'ACCORD DE BRANCHE DU 30 JUILLET 2020

L'UIMM et trois organisations syndicales de la Métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) ont signé l'accord national du 30 juillet 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien en emploi. En l'absence d'accord d'établissement, d'entreprise ou de groupe, l'accord de branche permettra le recours à ce dispositif après l'élaboration d'un document unilatéral par l'employeur. Le salarié placé en activité réduite reçoit une indemnité horaire versée par l'employeur correspondant à 70% de sa rémunération brute. Le taux horaire de l'allocation versée à l'employeur est égal à 60% de la rémunération horaire brute pour les entreprises qui appliqueront l'accord de branche. Les entreprises ou les groupes peuvent négocier leur propre accord mais le taux de l'allocation sera réduit à 56% de la rémunération horaire brute si l'accord est transmis à l'autorité administrative après le 1^{er} octobre 2020. L'accord de branche est entré en vigueur le 27 août 2020 permettant ainsi aux entreprises de mettre en œuvre l'activité réduite pour le maintien en emploi au moyen d'un document unilatéral.

Pour consulter l'accord de branche, [cliquez ici](#).

ACTIVITÉ PARTIELLE « PERSONNES VULNÉRABLES »

Le décret n°2020-1098 du 29 août 2020 fixe au 31 août 2020 la fin du placement en activité partielle de certains salariés vulnérables et des salariés partageant le domicile d'une personne vulnérable. Le décret maintient néanmoins le placement en activité partielle des salariés les plus vulnérables dont la liste est fixée à [l'article 2 du décret](#).

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN ENTREPRISE

Le [protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face l'épidémie de Covid-19](#), daté du 31 août 2020, vient d'être publié sur le site du ministère du Travail. Il remplace le protocole national de déconfinement, dans sa dernière version en date du 3 août 2020. Ce protocole pose le principe du port généralisé du masque dans tous les espaces partagés et clos à compter du 1^{er} septembre. Il précise néanmoins que ce principe peut être aménagé, compte tenu de la diversité des organisations, des environnements de travail et de la circulation du virus sur le territoire. L'évaluation des risques de l'employeur reste déterminante pour définir les actions de prévention et de protection à mettre en œuvre, dont les modalités de port du masque en entreprise. Dès que nous aurons les précisions de l'UIMM, nous communiquerons une note sur la mise en œuvre de ce protocole.

AGENDA

3 sept.	REX « Parcours Dirigeant 4.0 » Saint-Herblain
17 sept.	Formation « La gestion des addictions en entreprise » Saint-Herblain
17 sept.	Club RH Grands Groupes Saint-Herblain
18 sept.	Réunion 360° Actu Saint-Herblain
18 sept.	Club RH Saint-Herblain
1 ^{er} oct.	Formation « Analyser et décrire les postes dans son entreprise, notamment en vue des classements » Saint-Herblain
9 oct.	Formation « Chef d'entreprise » Saint-Herblain
13 oct.	Formation « Mettre en place et conduire les entretiens professionnels » Saint-Herblain

CONTACT UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

10 chemin du Vigneau - 44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 51 72 92 60 - E-mail : ui44@ui44.fr - Site web : uimm-loire-atlantique.fr